



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le 8 mars 2018, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional.

A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : M. BATAIL, M. BOUKLOUCHE, Mme NOTO, M. PAIXAO, M. MARC, M. BLANCHON, Adjointes au Maire.

Mme ETANCELIN, M. SAUSSAC, Mme PAGES, M. MIRZA, M. PETIN, Mme LE PAPE, Mme WOJTAS, M. VILLENEUVE, Mme CIEPLIK, M. ALIX, M. LAOUITI, M. BENOIST, M. CHABALIER, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir : Mme ZINEDDAINE (mandat à M. PETIN jusqu'à son arrivée), Mme FOUQUET (mandat à M. BOUKLOUCHE), Mme KUNDIG-BORDES (mandat à Mme NOTO), M. THERAULAZ (mandat à Mme LE PAPE), Mme PERREAU (mandat à M. MARC), Mme CHARRETIER (mandat à M. BLANCHON), M. CERCEAU (mandat à Mme ETANCELIN), M. SANDAL (mandat à M. SAUSSAC), Mme MARTINS (mandat à M. PAIXAO), Mme CHAVEL (mandat à Mme PAGES), M. ZAIMI (mandat à M. MIRZA), Mme YENBOU (mandat à M. LAOUITI).

Absents excusés sans pouvoir : M. CARVALHO, M. ZACHAYUS.

Absents : Mme BOUADJADJ, Mme RAMDANI.

Observations de séance :

Arrivée de K. ZINEDDAINE et R. CERCEAU à 18h52, de A. ZACHAYUS à 18h57, et A. CARVALHO à 18h58. Départ de N. ALIX à 20h05 (pouvoir à B. CIEPLIK)

Le quorum étant atteint, **Monsieur Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional**, ouvre la séance à 18h47.

M. BATAIL : Bonsoir à toutes et à tous. On a pris un peu de temps puisque certains d'entre nous sont présents dans un ou dans des conseils d'école, donc nous ont dit « on va arriver en retard » etc. Donc je m'étais dit que cela leur laisser le temps d'arriver. En tout état de cause, on devrait être rejoints par un certain nombre de conseillers en cours de séance.

Quoi qu'il en soit, nous avons le quorum.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional**, ouvre la séance à 18h47.

1. 2018-016 – Désignation du Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme **Eline ETANCELIN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. 2018-017 – Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2018

M. Gilles BATAIL, Maire : Il y avait donc une observation, elle n'était pas majeure mais c'était pour reprendre sur un sujet, je crois.

M. BENOIST : C'est en page 8, il a été écrit minimiser alors que j'avais dit féminiser. Puis, comme on est le 8 mars.

M. BATAIL : Merci de cette remarque.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2018.

3. 2018-018 – Débat d'orientation budgétaire 2018

M. Gilles BATAIL, Maire : Le point suivant qui est d'ailleurs le seul point que nous traitons ce soir.

Une nouvelle fois, évidemment on a rajouté une séance de Conseil municipal, on avait des séances de Conseil municipal qui risquaient d'être chargées, donc on a préféré en ajouter une pour le DOB. Alors peut-être d'ailleurs, cela explique pour certains, certaines absences. Rodolphe et Khadija, nous rejoignent, il faut que ce soit noté au PV. Cela nous permet un peu de soulager certaines autres séances.

Le point qui est à l'examen, c'est le débat d'orientations budgétaires. On va faire comme d'habitude, on le met en mode diaporama, non ?

Comme il est d'usage et puis comme tous les ans, il y a un débat d'orientations budgétaires qui vise à justement établir un débat. Je ne reviens pas sur le fait qu'on ne tient pas de commission des finances pour le débat d'orientations budgétaires puisque comme son nom l'indique c'est un débat et donc on aura les échanges que vous souhaitez avoir à la suite de la présentation.

En guise d'introduction, on présente toujours quelques éléments généraux. Il est cité l'amélioration de la conjoncture économique. On a sans doute tous des appréciations différentes sur le sujet. Quoi qu'il en soit, certains des indicateurs macroéconomiques semblent être plus favorables qu'ils ont pu l'être par le passé, en particulier ces dernières années. Ce qui est sûr, c'est que cela ne se traduit pas sur le terrain par une modification substantielle de ce qui concerne et de tout ce qui touche aux conditions d'emploi et en particulier au chômage. Je pense que c'est un débat qui peut animer, en particulier dans d'autres cénacles puisque ce n'est pas nous qui avons à débattre de la conjoncture économique nationale. Mais on peut en convenir tous entre nous des appréciations qui restent mesurées sur cette amélioration de la conjoncture économique. Quoi qu'il en soit, le gouvernement souhaite poursuivre la maîtrise de l'ensemble des dépenses publiques et nous sommes donc concernés à ces titres-là avec une participation des collectivités locales qui doivent être mises à contribution différemment et vous verrez que nous essayons de proposer des réponses municipales qui sont adaptées à ce contexte.

Lorsqu'il s'agit de finances locales évidemment, on envisage toujours de la même façon les dépenses mais aussi les recettes. Les recettes vous le savez, viennent pour partie de l'Etat. En matière de transferts financiers, un changement de méthode de la part de l'Etat, il ne s'agit plus d'encadrer et de baisser les dotations de manière systématique, plutôt des recommandations qui se traduisent pour les plus grosses collectivités donc les départements, les régions, mais aussi les grosses collectivités plus locales donc les grosses municipalités et puis les grosses intercommunalités, par un objectif d'encadrement, d'évolution des dépenses publiques fixées à 1,2 % inflation comprise. L'idée, c'est de maîtriser l'ensemble des dépenses et l'endettement public à l'horizon 2022. Il y a un point de réflexion qui consiste sans doute à se dire que charité bien ordonnée commence par soi-même et qu'on attend toujours les mesures concrètes qui viendraient de la part de l'Etat en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. En tout cas pour ma part, je pense que l'effort tel qu'il est

présenté n'est pas à la mesure de l'objectif qui doit être atteint. Mais une nouvelle fois, il y a peut-être des avis divergents sur la question.

Pour les collectivités de notre rang, il est simplement prévu de participer à l'objectif de désendettement global et donc d'améliorer la situation de l'endettement. Vous verrez au travers des éléments qui vont vous être présentés qu'en la matière, on a plutôt des résultats qui pourraient rendre certains autres envieux.

Comme je vous l'ai dit, des ressources courantes qui sont stables, c'est-à-dire qu'il n'y a pas grand-chose de positif au sens d'évolution positive puisqu'on pourrait considérer comme élément positif le fait de ne pas être traité comme les années précédentes, puisque les années précédentes, cela a été une baisse en matière de ressources des collectivités. Donc on peut juger aussi qu'il peut y avoir une façon positive de voir les choses. Nous verrons également que la façon dont nous entendons maîtriser nos charges courantes et puis la possibilité pour nous de renforcer nos investissements. Je parcourais les analyses que produit la trésorerie et en particulier à notre sujet et qui sont extrêmement positives pour ce qui consiste en notre maîtrise des dépenses de fonctionnement et parallèlement nos ratios d'endettement qui vous seront représentés et qui démontreront que nous avons aussi une marge de manœuvre en la matière.

Je vous parlais des concours de l'Etat, donc fin de la baisse de la DGF, d'aucun y voit un élément extrêmement positif. C'est en tout cas une évolution pour une fois par rapport aux années précédentes qui ne sera pas négative. Il y a un ralentissement de l'augmentation de la péréquation. La péréquation est l'équilibrage entre les zones considérées comme plus difficiles ou en tout cas plus en difficulté et qui vise à transférer un certain nombre de fonds de certaines collectivités vers d'autres pour tenir compte de situations qui sont disparates.

Sur cette DGF pour cette année, très légère hausse mais enfin elle est vraiment marginale et surtout quand même une incertitude sur le sujet pour les années à venir puisque je vous ai parlé des objectifs de désendettement de l'Etat, je vous ai parlé des objectifs en matière de maîtrise de la dépense de l'Etat. On ne peut pas jurer que si les chiffres ne sont pas tout à fait au rendez-vous, il n'y aura pas de nouveau un tournevis sur la façon dont l'Etat transfère un certain nombre de ses ressources aux collectivités.

Un point qui est important puisque cela a été très largement débattu, cela a même fait l'objet de sujet au moment de la campagne pour les élections présidentielles et pour les élections législatives, même aussi pour les élections sénatoriales. Les ressources fiscales ne seront pas impactées par la réforme de la taxe d'habitation. Il faut savoir qu'il y a quand même un sujet là-dessus. Certes, il y aura une compensation à l'euro près des ressources de la commune en matière de taxe d'habitation, mais pour autant il y a déjà un premier élément qui est important, qui est un certain degré de perte d'autonomie, c'est incontestable,

cela n'est contesté par personne. Il est évident que si c'est l'Etat qui assure une partie du financement des collectivités, cela ne les laisse pas très libres de choisir leur fiscalité. Ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'il reste une possibilité pour les collectivités qui pourrait consister à dire : je reste libre de la maîtrise de mes taux, je suis compensé pour ce qui est la recette ancienne et puis je me lance dans une augmentation de fiscalité. Je dois dire que le garde-fou là est absolument extraordinaire parce que cela veut dire que pour le contribuable qui s'attend lui à voir zéro sur la taxe d'habitation, il verra apparaître une ligne spécifique qui mettra encore plus en évidence que la collectivité a éprouvé le besoin de demander plus d'impôts. Donc il y a là évidemment une manière de procéder qui consiste, sans doute pas à établir de règles absolues en la matière mais en tout cas de dissuader fortement qui que ce soit de le faire.

Il y a une question qui est marginale et d'ailleurs peut-être certains ont la réponse autour de la table. Il y avait dans l'établissement des recettes en matière fiscale ce qui est appelé les frais de confection des rôles qui étaient attribués à l'Etat pour assurer la perception de ladite taxe d'habitation. Je n'ai pas vu une quelconque disposition en la matière, donc on peut supposer que l'Etat la conservera et que cela ne reviendra pour autant plus aux collectivités locales. Mais après tout, quand on décide, on a le droit aussi de décider de ce genre de choses-là. En tout cas, je n'ai pas entendu qu'il y avait un geste particulier de l'Etat en la matière.

Vous avez l'évolution des produits fiscaux. Vous voyez qu'il y a une certaine stabilité pour les deux dernières années qui tiennent à la fois à l'évolution des bases et puis bien évidemment à la non-modification des taux de fiscalité communale.

Nous ambitionnons et c'est un des objectifs que nous nous fixons et qui sont en accord avec ce que nous avons annoncé par le passé, c'est donc le maintien des taux de fiscalité, évidemment en matière de taxe d'habitation mais aussi pour les autres taxes.

On va parler un peu des charges. Se dire qu'on va chercher à piloter au plus juste nos dépenses courantes, évidemment en cherchant à réaliser des économies sur tous les postes. C'est un sport qu'on pratique de longue date à Dammarie-lès-Lys. Il y a des secteurs où cela devient très compliqué parce qu'une fois qu'on a rogné jusqu'à peu près à l'os, cela devient difficile d'attaquer l'os, dans certains cas on en est au périoste, cela fait un peu mal quand on attaque le périoste, c'est ce qui est le plus douloureux. Donc on va faire cela avec le plus de modération et de tact possible. Puis il y a d'autres secteurs où on peut aussi en fonction des décisions prises, réaliser encore certaines économies. Il y a des secteurs qui sont mentionnés là, ce qui est affranchissement, réception et publication. Evidemment ce sont toujours des secteurs dans lesquels on peut réaliser des économies. Il y a quand même un minimum aussi pour assurer d'une certaine information accessible à tous.

Il y a des pistes qu'on va suivre plus particulièrement cette année, qui consistent dans l'optimisation énergétique des bâtiments. Je crois que de toute façon, on ne peut que s'en réjouir et c'est vraiment des secteurs dans lesquels il faut intervenir. Vous avez suivi nos opérations concernant le chauffage urbain mais il est évident que s'il y a des économies en la matière, qu'on y est raccordé, on en bénéficie aussi au même titre que tous les usagers.

Vous avez remarqué aussi que nous avons procédé à l'aménagement de certains espaces publics avec comme objectif de leur fixer, de les rendre moins gourmands en termes d'entretien. Il y a encore beaucoup, beaucoup de secteurs sur lesquels on peut intervenir. On est intervenu en particulier sur tout ce qui touche aux tout petits espaces verts et donc aux bordures, à des choses qui sont compliquées à entretenir et puis qui nécessitent beaucoup de temps. Parallèlement, vous savez aussi qu'on a adopté ce qui concerne le zéro phyto. Donc évidemment, sans doute une partie de ce qui a été fait en matière d'aménagement des espaces a été consommée par le temps supplémentaire qui est nécessité par ce zéro phyto. Mais on a des machines qui arrivent, on a des nouvelles techniques de travail qui sont mises en place et qui feront qu'on a encore aussi des gains à attendre en la matière. Ce n'est pas une démarche qui est particulière à Dammarie-lès-Lys, toutes les collectivités locales et puis de manière générale, les grands espaces qui sont à entretenir, je pense on en a un exemple particulièrement identifiable à proximité qui est le parking du centre commercial de Carrefour pour ne pas le nommer. Si vous vous penchez un peu sur la façon dont c'est aménagé, vous constaterez qu'il y a eu un réel effort de réflexion. Après, on aime ou on n'aime pas, les goûts et les couleurs, j'ai coutume de le dire, mauvais goût des uns cela reste au bon goût des autres. Mais en revanche, en termes d'économie, en matière d'entretien, en matière d'espèces qui sont plantées, témoignent d'une réelle réflexion. J'en discutais avec leur directeur il y a peu de temps, il me disait sans me donner de chiffres précis, mais qu'en tout cas il y avait de sérieuses économies à la clé et pourtant un espace qui a été aménagé... Evidemment c'est un parking, mais cela reste un espace dédié aux véhicules mais enfin qui n'est pas forcément complètement désagréable. On va poursuivre cet effort-là.

L'optimisation de l'éclairage public, c'est le changement des lampes, c'est le changement des installations lumineuses avec évidemment le passage progressif au LED qui éclaire plutôt mieux et qui consomme moins, donc il y a beaucoup d'efforts à faire à ce niveau-là mais cela se poursuit. Il y a déjà un certain nombre de bâtiments qui ont été traités.

Le développement de la mutualisation des groupements de commandes. Je ne reviens pas sur les mutualisations qui ne fonctionnent pas et sur lesquelles on s'est déjà largement entretenu. Mais enfin quand cela marche, on est toujours volontaire. Il y a des groupements de commandes qui peuvent se mettre en place. Il y a aussi des systèmes de plus petite, non pas mutualisation mais plus petite collaboration entre collectivités, entre communes, en particulier si elles font

partie de la même communauté d'agglomération et qui peuvent permettre ça et là de générer certaines économies. Pour autant, notre politique de soutien aux associations ne changera pas, ne serait-ce que parce que cette année, vous le savez, il y a un nouvel équipement qui sera mis en service, je veux parler du centre Schweitzer. Donc, il serait certainement assez antinomique la même année, de prétendre mettre en service un équipement dédié aux associations et en même temps de prévoir une baisse. Il y aura peut-être des répartitions qui seront différentes, c'est le jeu des arbitrages et il appartiendra aux élus de secteur de nous faire partager leur réflexion la plus pertinente.

Gestion attentive des ressources humaines. En 2018, on prévoit une augmentation de 2,37 % pour ce qui concerne le poste personnel. Vous savez que, et là on peut aussi se dire qu'il y a une certaine schizophrénie c'est sans doute un peu beaucoup, mais en tout cas une certaine antinomie à dire aux collectivités locales de réaliser des économies et parallèlement imposer à certain nombre de décisions qui par ailleurs génèrent nécessairement des augmentations. Je ne dis pas que les augmentations ne sont pas justifiées dans certains cas, je dis juste qu'en termes de présentation, il y a peut-être quand même un sujet. Mais partout, on essaiera de faire au mieux.

Vous savez que nous avons à recruter pour la police municipale, pour la DSI, la direction des services informatiques, nous avons à intégrer deux agents de L'APACSE qui redeviennent giron ville et puis au 1^{er} janvier, la mise en place du RIFSEEP qui nous a occupés et qui a nécessité un gros travail de la part des services. Je pense qu'il faut réellement qu'ils soient remerciés sur ce sujet-là parce que premièrement, pour arriver à faire comprendre au Maire que je suis comment cela fonctionne, comment cela fait etc. il a fallu un assez lourd travail de pédagogie parce que je n'étais pas parfaitement au fait de toutes ces notions-là et puis, il a fallu un gros travail de la part des services pour arriver à proposer quelque chose qui puisse être le plus équitable possible pour l'ensemble des agents, ces sujets-là vous ont été présentés. Il y a le fameux GVT qui ne quitte pas la commune ni aucune des collectivités locales, le glissement vieillesse technicité et puis, les remplacements des départs que ce soit en retraite ou pour d'autres raisons puisque certains peuvent choisir aussi la mobilité vers d'autres collectivités.

Au sujet de l'insertion des jeunes, c'est vrai qu'il n'y a plus les dispositifs contrat avenir. Vous savez qu'on avait proposé à ceux qui en bénéficiaient d'intégrer nos équipes. On va voir ce que cela donne et puis, s'il y a en la matière des perspectives, pour l'instant cela n'a pas l'air de pouvoir, en tout cas dans les activités dans lesquelles nous aurions éventuellement des besoins, qu'on puisse y avoir recours en tout cas, évidemment pas au contrat avenir mais au contrat qui pourrait s'y être substitué. Donc, on est en train de mener une réflexion à ce niveau-là pour voir ce qu'on peut proposer aussi à des plus jeunes pour intégrer nos équipes.

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Bonsoir à tous. Excusez-moi pour le retard. Juste une petite question, excusez-moi de vous interrompre pendant votre présentation là-dessus. Est-ce que la Mairie a réfléchi un moment à la possibilité d'une baisse des effectifs dans son ensemble ou pas ?

M. BATAIL : Vous savez que – ce n'est pas particulier à Dammarie – les mairies sont des collectivités de service. Donc en règle générale, si on envisage en tout cas de manière significative en dehors des ajustements et puis des efforts de gestion de baisser des effectifs, je pense que cela s'accompagne nécessairement par le renoncement à certaines compétences optionnelles. C'est-à-dire qu'il faut à ce moment-là faire des choix. Ce n'est pas l'option qu'on a retenue pour l'instant, c'est-à-dire qu'on se maintient au moins pour tous les services qui ont été mis en place, on essaie de les gérer différemment, de les gérer le mieux possible, cela peut nécessiter certains efforts dans certains cas et puis peut-être moins de commodité pour les usagers. Mais on n'a pas choisi cette option-là puisqu'au fond, on pourrait aussi se dire, si on poursuit ce raisonnement-là à l'infini, parmi les compétences absolument obligatoires d'une collectivité comme une municipalité, il y a l'état civil, c'est une obligation qu'on ne peut pas contourner, il y a les écoles, en tout cas pour ce qui concerne l'enseignement primaire. Puis après, établir les documents officiels. Mais pour le reste et pour toutes les actions et puis les cimetières. Je l'englobais dans ce qui était l'état civil même si ce n'est pas un sujet pour l'état civil joyeux, il vaut mieux envisager ce qui est naissance, mariage etc. plutôt que les décès, mais les décès font et en tout cas les cimetières, cela fait partie des obligations.

Voilà, on peut aussi se dire, on peut avoir une vision minimaliste. Je ne sais pas si petit à petit c'est celle vers laquelle l'Etat entend guider nos collectivités. Il y a tellement de choses qui se font dans les collectivités que cela me paraît difficile de renoncer à certains postes d'activités.

Il y aura un moment je pense si on continue, c'est vrai que là il y a une pause, on ne va pas non plus se plaindre et puis voir les choses négatives quand elles sont un peu moins négatives. Mais il pourrait y avoir un moment où cette question se posera. C'est-à-dire que si on se met dans un effet de ciseau qui consiste à dire, je n'augmente pas mes ressources, pas celles qui nous sont transférées et aussi je n'ai pas d'objectif en matière de fiscalité, c'est-à-dire que je considère qu'on paie déjà suffisamment. Il est clair que si cet effet de ciseau continue, il y a un moment où on peut se dire, bon il va falloir vraiment agir sur les dépenses et de manière vraiment significative.

C'est une question, on entend ce discours-là parmi certains, pas spécialement d'un bord politique, on entend beaucoup les collectivités qui ont trop dépensé au fil du temps, elles sont pour une bonne part responsable de l'état de la dépense publique, de l'état de la dette etc, et on les montre du doigt. Et dans le même

temps, dès qu'il y en a l'occasion, on décentralise et on transfère un certain nombre de choses. Donc voilà, c'est la réserve que j'ai mais ce n'est pas une réflexion qu'on a menée jusqu'ici.

M. LAOUITI : Juste de petits exemples. Par exemple, le choix politique que vous avez fait de faire un guichet unique ou la mutualisation avec d'autres collectivités pourrait laisser penser qu'on va faire une économie de personnel aussi.

M. BATTAIL : Je pense que là, on est quand même juste dans le domaine de l'optimisation. Effectivement, cela peut correspondre à des postes qui ne sont pas clé, qui auraient dû ou pu être créés. Mais jusqu'ici, on adopte juste cette attitude-là. Mais vous avez raison, il y a encore des marges de manœuvre dans tout ce domaine-là. Une nouvelle fois, quand ce sont des choses qui fonctionnent et qui conduisent à un maintien au moins du service à qualité équivalente et qu'une mutualisation ou une coopération permet d'obtenir le même résultat, j'y suis entièrement favorable. Quand cela ne marche pas, il faut avoir le courage de revenir sur ce qu'on a tenté de faire. C'est juste pour parler en particulier du cas de l'informatique, mais il y a beaucoup d'autres sujets et des collaborations qui, à mon avis, peuvent s'exercer de manière souvent beaucoup plus modeste, mais cela permet des fois de faire face à certaines situations. Il y a aussi la reconnaissance de certaines compétences. Il y a des personnes qui disent, j'ai un peu moins de boulot dans certaines tâches mais j'ai une compétence complémentaire dans un secteur qui est toujours le mien, cela peut permettre aussi à la fois de valoriser certaines personnes et puis en même temps de résoudre un sujet qui est compliqué. Puis, il y a aussi tout ce qui concerne la formation et puis l'évolution des carrières puisqu'on a parlé de tout ce qui est amélioration, le RIFSEEP, mais il y a aussi tout ce qui est l'aspect formation, il y a des métiers qui changent, il y a des métiers qui – je l'ai évoqué pour le traitement des espaces verts – nécessitent d'autres compétences et qui nécessitent aussi très certainement d'être formés à d'autres techniques et à d'autres méthodes.

Donc, il y a beaucoup à faire et c'est certainement là aussi qu'il y a un gisement. Donc, il ne faut pas baisser les bras, il faut juste continuer quoi.

M. LAOUITI : Je me disais cela parce que j'ai cru comprendre que par exemple l'urbanisme ne recevait plus le public les après-midi. Je crois, maintenant qu'ils ne reçoivent le public que les matinées et qu'il y avait certaines autres administrations par exemple qui avaient décidé de fermer certains jours la réception au public pour faire des économies de personnel.

M. BATTAIL : François, je crois, pour ce qui concerne l'urbanisme.

M. BLANCHON : Oui. Je crois que là, on n'est pas sur un même débat, on est sur deux débats différents. Il pourrait y avoir des volontés d'économiser sur le personnel et il y a une question d'optimisation de la charge de travail du

personnel. Oui, on a préféré éviter que le public soit reçu en permanence par certains services dont l'urbanisme, non pas pour faire des économies de personnel mais pour faire un travail qualitatif. Il y a des périodes pendant lesquelles les agents ne reçoivent pas pour pouvoir se consacrer complètement aux dossiers. Il ne vous a pas échappé que les règles d'urbanisme sont de plus en plus complexes, que les procédures sont de plus en plus lourdes et que les risques de contentieux aujourd'hui deviennent terribles.

Donc, nous n'avons pas le choix et on tient – aussi bien Sylvie, l'habitat fait la même chose – à ce que nos agents puissent avoir le temps d'être tranquillement sur les dossiers, de se plonger dessus, se concentrer sans être dérangés par le public. Il s'agit non pas d'une économie de personnel mais d'une meilleure gestion pour la satisfaction de la population.

M. LAOUTI : J'entends bien M. BLANCHON et je comprends. Peut-être que dans d'autres secteurs de service de la collectivité, on pourrait avoir une démarche pas identique mais fermer à certains jours, certaines après-midi, pour faire une économie de personnel et donc une économie à la collectivité. C'était juste une réflexion.

M. BATAIL : Pour parler d'autres secteurs, c'est une réflexion par exemple que nous menons pour la ferme enfantine, il y a une équation qui est compliquée à trouver puisque les animaux par définition, cela mange tous les jours et cela nécessite d'être traité tous les jours et en même temps, il y a l'accueil du public et puis il y a des fonctions qui sont des fois différentes pour les différents agents. Donc, on essaie de travailler aussi sur ces questions-là et on aura peut-être une réflexion. On l'a déjà mais on n'a pas encore conclu définitivement sur la façon d'ouvrir aussi la ferme.

Donc, vous avez raison, il y a des fois des contraintes qui s'imposent en fonction des données budgétaires, donc il faut accepter parfois dans certains cas une organisation différente. Puis, ce n'est pas pour autant que tout disparaît.

Très généralement dans les administrations mais on verra qu'il y a aussi un effort particulier qui va être mis là-dessus, c'est aussi associer à une informatisation et à une numérisation supérieure de l'activité. Donc, là aussi, il y a des pistes à suivre parce qu'il y a forcément aussi des gisements en matière d'économie, il faut qu'on les poursuive, c'est pour cela qu'il y a des efforts particuliers en la matière. Il y a tout ce qui concerne par exemple la prise de rendez-vous. Je ne parle du cas particulier municipalité. Prise de rendez-vous, il y a maintenant des études proposées chez les médecins, cela génère une économie en termes de postes éventuellement. Ce n'est pas toujours d'ailleurs l'objectif qui est poursuivi mais dans bien des cas, cela aboutit à une optimisation du temps des professionnels parce que les rendez-vous sont plus vite remplacés, que quand il y a une intervention humaine et très généralement, les praticiens en question constatent une augmentation de leur activité jusqu'à un point et à un moment où

aussi on ne peut pas prendre de rendez-vous que ce qui est possible dans une matinée. Mais c'est un des effets induits parfois par l'informatisation ou la mécanisation de certaines tâches.

Voilà il y a des tas de choses comme cela à faire et il est vrai que certes l'accueil, qu'il soit téléphonique ou qu'il soit physique est important, on se plaint aussi un peu de manière générale de la déshumanisation des accueils. Il y a maintenant des endroits où on appelle, on se demande où on est, à qui on parle, c'est aussi des fois un peu compliqué en particulier pour certaines personnes qui n'ont pas l'esprit complètement éduqué à cela. Donc il y a un équilibre à trouver dans tout cela mais bien sûr, il y a des pistes à ce niveau-là mais vous avez raison. En revanche, jusqu'ici on n'a pas envisagé de se séparer de certaines activités ou de les déléguer à d'autres comme font certaines entreprises. On a aussi une notion de proximité et une notion de service public qu'il faut assurer.

On a parlé d'économie, tout est plutôt un contexte un peu morose. Il y a des éléments positifs. Il y a un effort cette année qui sera très important au regard de la petite enfance. Il y aura donc l'ouverture de la maison de la petite enfance rue Henri-Barbusse, tout le monde voit où cela se situe. Les travaux d'ailleurs, après avoir connu certaines et même de vraies difficultés, on s'en était entretenu ici, sont maintenant pratiquement achevés et on pourra ouvrir cet équipement-là maintenant très prochainement. Donc, on ne peut que s'en réjouir que ce soit pour l'ensemble des enfants et de leurs parents mais aussi pour les personnels qui sont amenés à y travailler parce que tout le monde attend cet équipement-là et la solution temporaire qui a été développée évidemment ne peut pas satisfaire dans le temps, en tout cas sur une longue durée. Egalement l'ouverture de la crèche Jacqueline Bonjean, tout le monde voit où elle se trouve. Tout à l'heure, nous avons posé la première pierre du centre commercial de l'Abbaye et cela nous avait donné l'occasion de passer juste à côté en groupe et de voir que cela avance bien cette affaire-là.

Nous aurons et nous vous reconsulterons sur ce sujet-là, un développement des activités d'été, avec un programme d'activité au parc de l'Abbaye et puis l'installation de nouveaux équipements de plein air. Je vais le dire en anglais puisque c'est écrit anglais de « street workout ». L'ouverture de la maison des associations au centre Schweitzer, je l'ai déjà évoquée mais c'est prévu aussi pour cette année. Puis comme on l'évoquait à l'instant, un développement de moyens informatiques pour permettre aux Dammariens de réaliser beaucoup plus de leur démarche par internet, en tout cas pour ceux qui considèrent que c'est un moyen acceptable pour eux.

Parallèlement, il y a quand même une capacité d'investissement qui reste très confortable pour la ville, cela tient du fait que nos épargnes sont élevées. On vous rappelle ici les niveaux de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette et puis avec un ratio par habitant et vous voyez qu'on se situe largement au-dessus, en tout cas de nos voisins, par élément de comparaison mais si on

établit la comparaison avec la moyenne de la strate, on est aussi dans une situation très favorable en matière de capacité d'autofinancement et donc pour pouvoir appréhender nos investissements.

Je rappelle que ces chiffres s'obtiennent en sortie des opérations de rénovation urbaine que nous avons connues et pour lesquelles la Ville a investi de manière considérable. Elle n'a pas d'ailleurs tout à fait terminé puisque certaines opérations se mènent maintenant, Je reviens à ce que je dis toujours, il faut opérer par cycle d'investissement. Il faut savoir s'endetter un moment quand on se dit qu'on a la perspective de se désendetter dans un délai raisonnable et puis ensuite affronter d'autres investissements lourds et puis comme cela, on s'en sort.

Evidemment, des fois c'est un peu compliqué parce qu'il y a des projets qui se télescopent et puis, cela conduit à des situations de tension mais quoi qu'il en soit, vous voyez que tout cela a été maîtrisé, que la Ville est ressortie complètement transformée de son PRU mais que pour autant elle n'a pas un endettement considérable et en tout cas a conservé ses marges d'autofinancement.

Donc, quand je vous parlais de niveau d'investissement, vous avez ici un graphique qui reprend le montant de l'encours de dette au 31 décembre. Vous voyez qu'il a considérablement évolué dans le bon sens puisque la courbe est en bleu. La capacité de désendettement avec les ratios de désendettement qui sont le temps que met la commune à éteindre complètement sa dette si elle met toutes ses ressources dégageables en matière d'investissement dans le remboursement de la dette. Vous voyez qu'il y a pour, en tout cas un bon paquet de collectivités, une tendance à l'augmentation lourde de ce ratio. C'est vrai que cela s'arrête en 2014 mais si on extrapole aussi ces courbes-là, elles ne vont pas dans le bon sens de toute façon. Là on rejoint la courbe en escalier qu'on voit ici et qu'on retrouve simplement sous une autre forme ici ; 3,7 années de ratios de désendettement, je pense que cela peut être salué et c'est lié à tous les efforts qui vous ont été présentés en matière d'économie et en matière d'affectation de toutes nos ressources au financement le plus mesuré des investissements.

C'est pour cela que nous pourrions présenter un programme d'investissement ambitieux avec le début des travaux d'aménagement du centre-ville. Nous avons eu hier une réunion à ce sujet-là en centre-ville, elle s'est tenue à la salle des fêtes avec, je dois dire, j'ai eu l'impression et je ne crois pas me tromper, un excellent retour de la part des habitants. Je pense c'est un projet qui est d'une envergure comparable en tout cas à l'engagement financier de la ville pour le programme de rénovation urbaine puisqu'on se situe aux alentours de 15 millions d'euros en tout cas dans les abaques initiales. Cela me semble tout à fait légitime parce qu'il n'est que temps de s'occuper du centre-ville.

Juste à ajouter ce que je vous disais précédemment, c'est-à-dire qu'il faut faire les choses successivement et dans l'ordre. Je ne sais pas, mais en tout cas aborder les

sujets les uns après les autres parce que sinon, on peut aboutir à des situations qui seront ensuite compliquées et quand on est dans le surendettement, là cela devient très compliqué ensuite ou cela nécessite des efforts tels qu'on pourrait être amené à adopter des coupes carrément très sombres dans les budgets de fonctionnement, ce qu'on ne souhaite pas.

La création d'un pôle santé. On travaille activement à la réalisation de ce pôle santé, non pas en lieu et place du site de la clinique de l'Ermitage mais en tout cas dans le même secteur, puisque ce n'est pas physiquement exactement au même endroit mais en tout cas, c'est dans le même secteur. Cela viendra compléter l'offre médicale qui existe déjà à cet endroit-là en particulier en matière d'imagerie. Donc on travaille dessus, je ne veux pas dire quotidiennement, mais presque, en ce moment.

Les travaux autour du nouveau centre commercial de l'Abbaye, c'est la première pierre que nous venons d'aller poser et puis donc, il y a aussi tout ce qui concerne la voirie tout autour. Donc, il y a encore des sommes considérables qui seront mobilisées à cet endroit-là. Le réaménagement des abords du centre Schweitzer, cela évidemment c'est à la fois les travaux menés sur le bâtiment lui-même mais tous les abords, il y a des travaux de parking, de desserte etc. La fin des travaux de la crèche Jacqueline Bonjean et puis de la maison de petite enfance, j'en ai déjà parlé ; le bâtiment des associations en bord de Seine, donc plutôt des associations sportives à caractère lié au fleuve, lié à la Seine. Le réfectoire du groupe scolaire Tessan. Les travaux dans les écoles, c'est tous les ans et en fonction des besoins tels qu'ils sont exprimés. Puis un programme de voirie et de trottoir renforcé. A ce sujet-là, tout le monde a pu constater que les voiries ont été endommagées. Je ne reviens pas sur les épisodes, pluies, gel-gel, pluies. Tout cela a fait que les chaussées se dégradent. Donc là, il y a un programme qui va commencer vers la mi-mars, sitôt qu'on entend que la météo est à peu près stabilisée et qu'il n'y a pas d'épisode cataclysmique à redouter. Puis, donc un travail de remise à niveau qui va être entamé. Une rationalisation des espaces publics et puis la poursuite du programme vidéoprotection avec le déploiement de caméras, en tout cas la poursuite de cet effort-là.

Donc juste, je profite de cette occasion-là pour remercier les services à la fois pour évidemment la production de ce document qui est de qualité, qui représente en lui-même pas mal de travail. La présentation que je viens de vous faire n'en est qu'un petit résumé ; vous pouvez disposer de tous ces chiffres de manière plus précise dans le document qui vous a été remis sur table.

Mais aussi, féliciter les services pour leur travail au jour le jour parce que ces chiffres-là, c'est aussi certes des orientations qui sont données, mais c'est aussi un effort au quotidien parce que quand on parle d'économies, il y a toujours des choix à faire, il y a toujours des efforts à fournir. Je me tourne vers eux, soyez-en collectivement remerciés.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Il y a également le débat d'orientations budgétaires qui concerne l'espace Pierre-Bachelet. On fait comme vous voulez, soit vous voulez qu'on s'interrompe un moment et puis qu'on passe ensuite à l'espace Pierre-Bachelet ou si vous voulez, on déroule le tout et puis ensuite, vous intervenez, c'est comme vous le souhaitez.

Je continue ?

Hors micro

M. BATTAIL : Cela me va très bien et puis cela me donnera l'occasion d'arrêter de parler pendant un instant. Je vous en prie, vous avez la parole puisque c'est un débat.

M. ALIX : Je vous remercie et je m'en explique simplement à l'image de certains d'entre nous ce soir, j'ai des obligations qui vont suivre et je serais amené malheureusement à vous quitter assez rapidement derrière. Donc, je me permets d'intervenir et de mettre quelques éléments en débat ce soir autour de cette table.

Pour commencer, je tiens à souligner, c'est tout à fait évident, la qualité du travail mené par les services mais également des éléments de satisfaction. J'ai déjà été amené à les souligner par le passé, ils sont notables en termes de gestion sur l'épargne, sur la dette. Il est indéniable que Dammarie effectivement - et c'est souligné également dans les administrations qui sont amenées à examiner les comptes de la ville - est une ville qui est bien gérée de ce point de vue-là, après on peut dialoguer et discuter sur les orientations et les choix, les stratégies politiques qui amènent la mise en place de projets mais sur ces éléments-là, c'est clair. De là à aller jusqu'à, comme vous l'écrivez en page 6, à dire que c'est une « sainte gestion ». Alors est-ce un lapsus révélateur peut-être ? Non, c'est écrit « sainte gestion » en page 6. Mais peut-être est-ce un t malicieux qui s'est glissé à ce niveau-là et je sais que M. BLANCHON est très sensible effectivement à ce regard porté sur la gestion de la ville.

Hors micro

M. ALIX : Effectivement, il faut quand même garder...

Hors micro

M. ALIX : Au-delà de la boutade, je voulais quand même revenir sur quelques éléments qui nous sont soumis à examen et vous dire que c'est quand même un exercice qui est un peu parfois délicat, difficile parce que ces éléments même malgré le caractère extrêmement fourni, dense, sont parfois quand même un peu parcellaires. Vous connaissez mon amour des textes et je me suis notamment plongé dans un très joli texte qui s'appelle décret numéro 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Quand on s'y plonge dans ce beau texte, on voit qu'il y a quand même sur certains éléments, pas tous, mais

des manques qui sont un peu préjudiciables pour avoir une lecture aboutie et un regard éclairé sur ces éléments-là.

Je pense notamment aux questions de personnel. On en parle, effectivement on a des éléments, parfois des éléments qui peuvent être un peu inquiétants. J'ai pour coutume de dire qu'on peut chercher l'efficacité et l'efficience en la matière mais qu'il faut toujours faire attention à ce que le service rendu reste de qualité. Or, c'est sûr que quand on contraint les agents publics parce qu'au-delà des masses et des stocks, on parle quand même d'humain toujours, on peut parfois se trouver en butte avec un service public qui n'est pas toujours aussi bon qu'il a pu l'être par le passé. On a parfois des remontées de terrain qui laissent à penser qu'à force de chercher les économies dans les chartes de fonctionnement, les économies en matière de personnel, cela peut parfois être source de difficulté dans la gestion quotidienne. Donc, il faut toujours garder une certaine vigilance et également pour rebondir sur ce qui a été dit précédemment sur le souci de la continuité du service public. C'est quand même quelque chose qui est primordial dans l'administration, et la possibilité d'accéder de manière régulière, de manière simplifiée et facile au service offert par la collectivité, c'est aussi un devoir qui est le nôtre. Quand on restreint la possibilité d'accès au service public, souvent ce sont ceux qui sont déjà le plus dans la difficulté qui en souffrent.

Donc, je garde une certaine vigilance sur le sujet. Là, les éléments qui nous sont fournis ne permettent pas forcément d'aller jusqu'au bout pour juger de ces choses-là. Je ne doute pas que lors de l'examen du budget qui va arriver très prochainement, on aura des éléments plus importants, plus fournis, plus aboutis et on sera à même de juger tout cela. Mais néanmoins, mon joli décret voudrait que dès ce débat d'orientations budgétaires, dès ce rapport, on ait plus d'éléments que cela. Je ne rentre pas dans la mécanique du décret en question, chacun peut se le procurer sur Légifrance et voir que les éléments que je vous présente sont tout à fait avérés.

Je reviens également sur un certain nombre d'éléments qui sont un peu légers sur, par exemple, la présentation des associations. Je suis sensible au fait que vous nous dites que l'enveloppe globale sera maintenue concernant les associations, on aurait aimé avoir un détail plus abouti sur cette question et peut-être pourriez-vous nous préciser ce qui se trouve derrière cette formule. Les crédits affectés au BP 2018 varient principalement en raison de l'ajustement de la subvention versée au CCAS. Simple interrogation, savoir un peu de quoi il retourne et dans quelle direction va cet ajustement.

Enfin, sur la question des investissements, là aussi il est un peu difficile d'avoir une visibilité claire sur cette question-là, d'une part parce que je l'ai déjà dit, mais sans aucun élément sur les réalisés 2017, il est difficile de pouvoir se projeter vers 2018. On y est, mais ce qui est mis en œuvre cette année sans avoir aucune visibilité sur ce qui a été fait l'année dernière par rapport à ce qui était inscrit au budget primitif 2017, c'est quand même un manque. D'avoir le compte

administratif, je ne rêve pas, bien entendu, mais quelques éléments concernant le réalisé bien qu'on observe sur le terrain l'émergence de certains projets parfois tardivement dans l'année mais l'émergence néanmoins. C'est un peu difficile de pouvoir se prononcer. Puis des enveloppes qui sont données de manière un peu générale, j'ai envie de dire ; or vous dites que le programme pluriannuel d'investissement prend en compte une dépense de 11 millions sur les prochaines années en parlant du centre-ville, c'est un peu vague, on aurait aimé avoir plus d'éléments. J'en profite pour rebondir sur cette phrase, ce programme pluriannuel d'investissement existe donc. Il serait intéressant qu'on puisse y avoir accès pour pouvoir observer sur la durée la mise en place de ces projets et des montants et des investissements qui y sont liés parce que c'est un document auquel on... J'ai déjà sollicité les services et la représentation pour pouvoir avoir cette mise en perspective et j'avoue n'avoir pour l'instant pas réussi à obtenir d'éléments probants en la matière. Je ne pense pas qu'il y ait de difficultés particulières mais ce serait à mon avis intéressant qu'on puisse avoir une visibilité plus lointaine pour pouvoir juger de tout cela.

Pour conclure et vous verrez que je ne serai pas plus long ce soir. Quelques éléments concernant les investissements qui nous sont néanmoins soumis ce soir. Un regret concernant le groupe scolaire dont vous nous annoncez qu'il ne sera pas réalisé à court terme, je parle d'un nouveau groupe scolaire. Or il semble tout de même que pour des raisons sectorielle, territoriale, il serait intéressant de réfléchir à un établissement qui soit plus proche, de secteurs comme les nouveaux quartiers de la Cartonnerie dont les enfants ont à parcourir parfois des distances importantes et à traverser des voies extrêmement fréquentées pour pouvoir atteindre leur établissement. Donc, je regrette un peu le choix qui est fait là sur à la fois d'éléments démographiques qui ne nous sont pas fournis en l'espèce. J'aurais voulu avoir plus d'éléments pour affermir notre vision sur sujet.

Je suis un peu surpris de ce que vous nous dites concernant la voirie et les trottoirs qui sont, comme c'est souvent le cas dans beaucoup de villes, affectés par les affres de l'hiver. Je sais que les services œuvrent au quotidien et essaient autant que faire se peut de pallier les trous, les divers nid-de-poule qui peuvent se créer, il n'y a pas de matière du tout à polémique là-dedans, c'est très compliqué de pouvoir gérer cela, surtout quand les températures restent très basses comme ces derniers jours, les interventions sont quasiment impossibles. Donc il y a une vraie complexité mais je pensais que cela existait déjà. Simplement, je croyais que ce programme pluriannuel de réfection des voiries était déjà existant parce qu'on a déjà eu l'occasion de voir des planifications de voirie et il me semblait qu'on avait déjà des éléments dans le temps assez avancés même si on n'y avait pas toujours accès concernant les voiries. Donc, je suis un peu surpris de voir que cela n'existe pas.

Un tout dernier point concernant la vidéoprotection. Oui, je sais, mais vous aurez certainement beaucoup de réponses à m'apporter.

Concernant la vidéoprotection, je veux bien tout à fait reconnaître qu'elle doit être renforcée ; c'est probablement utile même si de récentes études semblent remettre en cause le bien-fondé de cette insertion et en tout cas, le coût-efficacité de ce type de dispositif. Néanmoins en l'espèce, j'aurais aimé avoir des éléments beaucoup plus probants, beaucoup plus détaillés, une évaluation – on en avait déjà parlé – chiffrée en termes de coût, de coût d'entretien, de coût d'installation sur ces matériels et de résultats. On a déjà eu quelques échanges sur le sujet mais assez parcellaires – ce n'est pas le mot – mais en tout cas, non exhaustifs et j'aurais aimé avoir un peu plus d'éléments pour en juger. Vous savez que c'est une mesure que nous avons adoptée, nous vous avons soutenus sur la mise en place de ce dispositif. Pour pouvoir aller plus loin, nous aurions voulu avoir un peu plus d'éléments pour évaluer la pérennité et le bien-fondé de ce dispositif.

Je vous remercie de votre attention.

M. BATAIL : Merci. Je vais peut-être enfin répondre à un certain nombre de points. Vous avez évoqué ce qui est les textes, juste auparavant, on parlait un petit peu même très brièvement de religion ; je suis toujours méfiant quant à l'interprétation des textes et à leur exégèse. En tout cas, ce qui est sûr c'est que nos rapports d'orientations budgétaires, débat d'orientations budgétaires, délibérations en la matière sont transmis en Préfecture et que je n'ai jamais eu une quelconque observation ou en tout cas critique quant à la forme ou le contenu. Voilà.

Donc, je m'en remets là pour le coup aux autorités supérieures en la matière et en matière de religion, vous conviendrez avec moi qu'il faut que quelqu'un établisse le dogme. Il y a certes la loi mais ensuite, il y a la lecture des textes et l'interprétation qu'on en fait. Cela dit, des choses peuvent évoluer et si après tout, on nous dit « vous devriez mettre cela et cela dedans », je n'y vois pas d'inconvénients. Je pense que c'est déjà quand même assez fourni.

Vous évoquez la question également du service public et de difficultés particulières sans doute pour les agents. On a eu beaucoup de débats cette année avec les agents, ne serait-ce que pour la mise en place de tout ce qui touche RIFSEEP, etc. qui d'ailleurs n'était pas une demande ni des collectivités de manière générale, ni de Dammarie-lès-Lys en particulier puisque, au fond, c'est un dispositif Etat et qu'on tente de plaquer sur les collectivités territoriales avec des réserves qui consistent tout simplement aux carrières et aux métiers qui sont extrêmement variés et évidemment, cela conduit aussi à des approximations parce qu'il faut établir des grilles, etc.

Tout cela, on a eu des discussions vraiment sans doute encore plus nourries que les autres années avec les agents. J'entends bien que, évidemment, on peut toujours être plus nombreux mais je n'ai pas entendu de récriminations particulières à ce sujet-là. Ce qu'on nous a demandé et ce qu'on nous demande, c'est la mise en place de moyens de modernité supplémentaires. Donc

l'informatique, c'est un des éléments ; la formation également, la formation à des nouvelles techniques, la formation à des nouvelles pratiques mais voilà ce que j'ai entendu beaucoup plus qu'une critique sur le manque chronique d'agents. De toute façon, c'est un vieux débat et de parvenir sur ce qui se fait au niveau national mais il y a deux manières de prendre les problèmes, des fois de dire : manque d'effectifs, manque d'agents et puis après, il y a des gens qui essaient de se poser la question sur le terrain et de dire : comment on peut faire pour essayer de fonctionner avec ce qu'on a et le mieux possible ou peut-être sur l'appréciation de certains le moins mal possible.

Voilà ce que j'ai entendu de la part des agents et on veut s'y employer, c'est pour cela que l'on dégagne des marges de manœuvre en matière d'accueil du public mais au sens large c'est-à-dire parfois avec des moyens modernisés, transformés pour que cela corresponde aussi aux nouvelles pratiques des personnes. Donc là, je pense que l'on a un effort particulier à faire en matière d'informatisation ou d'informatisation de l'accueil, etc. de paiement à distance, enfin toutes ces choses-là qui font maintenant partie de la vie quotidienne au moins pour certains, pas pour tous et puis de conserver aussi la dimension humaine parce qu'il y a certains cas, on n'a jamais rien fait de mieux que la personne pour renseigner.

Dans d'autres cas, des fois, il y a aussi le travers, c'est-à-dire qu'il y a aussi des personnes qui, pour des raisons diverses, variées et qui leur appartiennent, ne fonctionnent plus bien dans un système et qui sont des fois plutôt facteurs de régression plutôt que de progression. Donc, il y a un équilibre à trouver à ce niveau-là mais je crois beaucoup à l'adjonction de moyens et de moyens techniques pour justement pallier aussi certaines situations, alors ce n'est pas remplacer l'homme par la machine, c'est simplement que dans certains cas, il faut en passer par là.

Vous avez évoqué les associations en particulier en ce qui concerne le CCAS, que l'on ne se méprenne pas, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de personnels et de choses qui sont prises en charge par la Ville versus le CCAS mais les actions sont maintenues. Donc, cela aboutit de facto à une baisse de budget de certaines associations mais c'est repris en charge de l'autre côté, donc c'est plutôt des transferts qu'il conviendrait de parler. En tout cas, pour ce qui concerne les associations et sous réserve des arbitrages à venir, on n'envisage pas de baisse, alors peut-être certains qui auront un peu plus, d'autres qui auront un peu moins parce que, en fonction de leur bilan d'activité, il faudra quand même un certain nombre de critères aussi qui sont appliqués maintenant en la matière, nombre d'adhérents, etc. qui font que certains devront être traités peut-être un petit peu différemment de l'année précédente.

Pour ce qui concerne le compte administratif, c'est toujours un éternel débat, quand on est en période d'incertitude quant à la réalisation, cela peut avoir du sens, je pense en particulier à une collectivité que l'on fréquente tous les deux, il

y a eu des fois où franchement, ce n'était pas très clair, cela on peut se le dire entre nous.

En revanche pour la Ville, vous l'avez souligné d'ailleurs vous-même, on entre dans une phase de réalisation, donc une bonne partie de ce que l'on a un peu poussé devant nous pour certains investissements parce qu'il faut des fois les préfinancer, des fois cela ne va pas aussi vite que l'on souhaitait, des fois, il y a des aléas techniques, enfin je pense en particulier – on en a mentionné un – la maison de la petite enfance, c'est évident qu'on va avoir tardé, donc ce qui devait être éventuellement réalisé l'année dernière va se trouver à réaliser simplement cette année.

Donc il y a des tas de choses qui font que l'on peut être à la marge, un petit peu inquiet, mais on entre plutôt dans une phase enfin d'amélioration de tous ces comptes-là. Je pense que cela ressortira aussi aux comptes administratifs et on verra un certain nombre de taux d'exécution. On a un petit peu une organisation, je crois dire, séculaire mais en tout cas un peu ancienne au niveau de la présentation de nos comptes, voilà exceptionnellement, il nous est arrivé de présenter le compte administratif en même temps que le budget primitif pour pouvoir mobiliser immédiatement, je pense en particulier aux périodes du programme de rénovation urbaine. On a vu que, de toute façon, ce n'est pas toujours extrêmement pertinent puisque vous voyez que certaines réalisations dont on se disait : elles vont absolument être réalisées cette année mettaient un petit peu plus de temps.

En tout cas, je ne trouve pas en l'état de nécessité de bouleverser un certain nombre d'habitudes qui correspondent un peu au cycle de production par les services et puis au fond, quelque chose qui bon an mal an se déroule pas si mal que cela mais si nous en avons besoin un moment, évidemment, on fera différemment mais là très sincèrement, on n'a pas de besoins particuliers.

Vous avez évoqué le programme de voirie, ce que je voulais simplement dire c'est que cette année, il y a quand même eu des conditions météo un petit peu particulières par rapport, ne serait-ce qu'à l'année précédente. Donc, il y a évidemment nécessité de doper un petit peu, de peut-être anticiper un certain nombre de réalisations, les mobiliser à des temps différents pour que... vous avez parlé de nid-de-poule, vous avez parlé de trou, il faut qu'on fasse sans doute un petit peu plus que les autres années parce que la conjoncture a fait qu'il y en a un petit peu plus que les années précédentes et puis, parce que cela permet aussi de découvrir à certaines occasions mais que des chaussées qui paraissaient, par exemple, en bon état à des endroits mais quand on voit le trou et quand on regarde un petit peu dessous, on s'aperçoit qu'il y a plus de misères que l'on ne pensait initialement.

Donc, tout cela nécessite un petit peu des ajustements ; évidemment c'est le sujet et puis c'est un peu un amendement mais cela n'empêche pas qu'il y a un

programme qui continue à tourner – je dirais – de manière continue et il y a là un effet de conjoncture un petit peu particulier.

Peut-être Paulo, tu veux développer ?

M. PAIXAO : Simplement développer un petit peu. Actuellement, nos équipes sont divisées en quatre pour essayer de diviser la Ville en quatre pour avoir une meilleure cartographie de la problématique que nous avons subie dernièrement par rapport aux nid-de-poule. Après cela, nous avons aussi la problématique de l'amiante, donc on ne peut pas déclencher comme cela les travaux du jour au lendemain, il faut faire des analyses, savoir s'il n'y a pas de problème. Actuellement donc, nos équipes travaillent là-dessus de manière à avoir un plan d'action – j'espère – mi-mars. Voilà.

M. BATTAIL : Merci, Paulo et puis, j'ai relevé dans les notes que j'ai prises l'évaluation de la vidéoprotection. Je pense que c'est évidemment une bonne chose, l'évaluation des politiques publiques, enfin c'est toujours quelque chose de bénéfique.

Ce que je peux dire, simplement alors pas forcément avec des chiffres là ce soir à l'appui mais on pourra revenir vers vous pour les communiquer. Premièrement, quand on s'adresse aux services de police et pas municipaux mais les services de police nationale, ils se félicitent de ces dispositifs-là parce que cela leur permet d'avoir un taux d'élucidation de certaines affaires meilleures ; un effet préventif, cela est beaucoup plus difficile à évaluer, c'est-à-dire qu'il faudrait partir du principe que, enfin de savoir mesurer ce qui se serait passer, c'est quand même difficile ou alors il faut avoir des espaces témoins en double aveugle, enfin en tout cas à mon avis, personne ne s'est jamais posé cette question-là. Je n'entends que des satisfecits à ces dispositifs-là mais on va fournir d'autres chiffres. En tout cas, dans le plan de déploiement de ces dispositifs, on a obéi à un plan qui est concerté alors là pour le coup très largement avec les professionnels concernés, donc en particulier la police, les services de l'Etat pour installer ces dispositifs aux endroits qui sont pertinents. Il y a d'ailleurs parfois des endroits qui sont recommandés par les services de police auxquels on n'avait pas, nous, spontanément pensé. Pourquoi ? Parce qu'il y a des endroits ou qui sont des zones de circulation ou ce qu'ils appellent des zones d'échappement. Donc, cela leur permet d'avoir des éléments d'enquête, soit en visualisant des plaques minéralogiques, soit en visualisant certaines personnes en pouvant les repérer à d'autres endroits et pouvoir les suivre. C'est ainsi d'ailleurs que la vidéo a contribué à permettre l'été dernier, puisque cela est assez pratique et tout le monde s'en est réjoui, à la mise sous séquestre. Un certain nombre d'équipements bruyants, les petites motos, les cochonneries qui font du bruit et puis qui empoisonnent la vie des gens.

Cela est entre autres mais pas que mais entre autres la vidéo qui a permis de pouvoir un peu stopper les trajets et puis de pouvoir suivre et ensuite mener à

des enquêtes de voisinage et de proximité. Donc voilà, cela a des utilisations tout à fait diverses et variées, sans pour autant tomber dans le syndrome big brother qui a aussi des perspectives. On parle très souvent des déchets sur la voie publique, il y a des endroits où, ne serait-ce que pouvoir prendre d'ailleurs plus que de la vidéo, prendre des photos, c'est ce qui est fait, on ferait à certains endroits et si on arrivait à coincer un certain nombre de gars simplement en ayant des appareils à déclenchement automatique dans certains secteurs et de pouvoir visualiser une plaque minéralogique, je ne sais pas, des individus et de pouvoir les verbaliser à la suite. Donc, on est en train de regarder sur ce que l'on peut, peut-être s'inspirer en la matière parce que, évidemment, on tombait sur le fait au moment, c'est toujours quand même compliqué surtout quand c'est à des horaires compliqués.

Cela dit, je partage votre analyse et puis il y a un moment où il faut se dire, voilà, vous présentez des chiffres donc on peut, sans avoir un protocole qui soit défini à l'avance parce qu'au fond, je crois qu'il n'y en a pas vraiment pour cela mais au moins présenter les grands chiffres et les grands... enfin voilà, sous forme des résultats qui sont obtenus.

Peut-être Alain veux-tu ou peut-être en as-tu d'ores et déjà appliqué alors...

M. SAUSSAC : Oui, je les ai... d'ailleurs, je les avais évoqués la dernière fois, cela n'a pas évolué pour l'instant. Ce qu'il faut dire et là, je rebondis sur les propos du Maire, il y a des installations fixes, on va dire figures imposées par la police nationale, c'est eux qui connaissent les faits, les endroits du moins où il y a les faits les plus importants.

A partir de là effectivement, un certain moment, on va arriver à seulement au niveau des caméras fixes et là, je rebondis sur les propos du Maire, à savoir, tout ce qui concerne les dépôts sauvages, on travaille pour l'instant sur des caméras dites nomades, c'est-à-dire que l'on va les déplacer et cela au niveau coût, ce n'est pas excessif, cela donne des résultats extraordinaires et les dépôts parce que je vais porter plainte personnellement pour tout ce qui concerne les dépôts sur la Ville, je pense que l'on arrivera à trouver les personnes qui sont vraiment incivilisées, enfin qui n'ont aucun respect.

Cela effectivement mais il faut bien reconnaître qu'il y a la partie fixe et là, on va déboucher rapidement sur la partie dite mobile. Donc, il suffirait d'avoir deux ou trois caméras nomades pour couvrir certains éléments, toutes sortes d'événements et à partir de là, je pense que l'on aura quand même un faisceau de caméras fixes ou mobiles importantes et efficaces.

J'ai essayé de répondre à un certain nombre de questions, donc il y a certains engagements là qui sont pris vis-à-vis de la communication de certains éléments.

Pour ce qui concerne le PPI, je pense que l'on peut à l'occasion de la prochaine, alors je ne sais pas si c'est la prochaine puisqu'il y aura déjà le budget mais

commission des finances, avoir une présentation à ce sujet-là, je pense que cela sera adéquate. Voilà.

M. BATAIL : Mais je vous en prie, c'est vous qui vous faites du mal parce que, évidemment, on est tous très bien ici.

Peut-être M. BENOIST, je vous en prie.

M. BENOIST : Oui, juste revenir sur le préambule, les contextes économiques, apporter quelques compléments puisque l'INSEE a de nouveau réévalué son taux de croissance à 2 % pour l'année 2017 et en croire à la fameuse loi Okun, loi économique qui lie taux de croissance et chômage, on aurait dû assister à véritablement une baisse du chômage, ce qui n'est pas vraiment le cas ; on a pu entendre que le taux de chômage avait baissé. Je me suis penché quand même d'un peu plus près sur la réalité.

Sur les cinq catégories de chômage quand on totalise, on arrive à 6 747 200 inscrits à Pôle Emploi, ce qui est un record. Si on ne prend que la catégorie A, c'est que l'on nous présente régulièrement, le chiffre est de 3 636 600 et c'est un chiffre record aussi sur les douze derniers mois. Donc là, il faut rester un petit peu mesuré sur ce, où certains semblent se satisfaire d'une reprise économique pourtant elle est là. Le Monde de ce soir, Le Monde économie indique 93,4 milliards de profit pour nos entreprises du CAC 40 donc effectivement, en 2017 il y a une reprise ; nous, on ne l'a pas trop sentie, les retraités non plus.

Sur Dammarie, je me suis aussi intéressé au nombre d'inscrits à Pôle Emploi. En décembre 2008, ils étaient 1 200 et en décembre 2017, ils sont de 2 580 : 45 % de femmes et 11,63 % de jeunes de moins de 25 ans. Donc, on a vraiment à faire en sorte que nos collectivités territoriales et puis la Ville viennent quand même en soutien à travers le service public que l'on représente, en soutien à ces catégories de personnes qui subissent ces inégalités de traitement.

Ensuite, un peu sur le contenu, je suppose que c'est à anticiper mais il y a aussi la hausse des carburants qui va impacter un petit peu le budget. L'an dernier sur le DOB, il y avait une estimation de 140 000 € de moins ; je pense que cette année, cela devrait prendre des proportions inverses.

Sur les effectifs, alors c'est vrai qu'il y a des lignes qui traitent de la question des ressources humaines mais c'est vrai que sur les textes de loi, on aurait pu rentrer un peu plus dans le détail, voilà. Il y a des choses qui sont écrites pour les villes qui ont plus de 10 000 habitants. Passons.

Sur le tableau des effectifs, l'an dernier, on avait la filière médico-sociale qui était séparée de la filière sociale. Cette année, on peut avoir confirmation que les deux sont bien regroupées sous le même générique de filière médico-sociale, on a quand même une petite baisse significative sur les effectifs, 3 sur 30 ou 29 c'est un petit peu important d'autant que c'est un secteur pour le coup qui rejoint ma

première partie d'intervention sur arriver à être dans la capacité d'aider ceux qui sont dans les difficultés.

Sinon oui, on peut se réjouir que la capacité d'investissement de la Ville liée à son taux d'endettement qui est sur une bonne pente. Malgré tout, on voit que la part de financement fixe de l'Etat qui sera plus importante du fait de la disparition partielle ou totale de la taxe d'habitation mais on va avoir un levier moindre pour mettre en œuvre certains investissements futurs puisque là, on voit qu'il y a quand même un programme qui est dit ambitieux. Il y a la restructuration du centre-ville qui va courir de la fin de cette année jusqu'en 2022-2023 – d'après ce que j'ai pu voir – qui est sur une prévision de 15 millions d'euros ou grosso modo, c'est ce qui avait été indiqué.

Mais là encore, on peut se réjouir de cela mais il y a aussi des équipements sportifs, il y a des attentes là-dessus, la ville par son développement immobilier à court terme, on va avoir forcément des enfants à scolariser en plus sur notre territoire et avoir effectivement une réflexion à court terme sur la construction d'un nouvel établissement scolaire.

Voilà les quelques réactions que j'avais à apporter sur ce DOB.

M. BATTAIL : Je partage votre analyse sur l'histoire de l'amélioration des comptes de la nation et puis le taux de chômage. Il y a juste un chiffre d'ailleurs que l'on avait coutume d'entendre, c'est que, enfin par le passé alors sans doute parce que nous sommes entrés dans l'ère de l'économie nouvelle et que tout est différent. Mais on entendait que si une économie n'était pas à 3,5 de... il me semble que c'est le chiffre 3,5 de croissance, il n'y avait pas d'effet direct sur l'emploi. Maintenant, quand on est à 2, on nous dit : mais ça y est, on a atteint le nirvana. Apparemment suivant les chiffres que vous avez présentés, on n'y est pas tout à fait. Ce que l'on peut dire, c'est que le climat peut-être général semble s'améliorer mais que pour l'instant, je suis entièrement d'accord avec vous, il n'y a pas une évolution significative, en tout cas qui soit sensible dans des territoires comme les nôtres sur la question du chômage. Cela, je crois que l'on peut partager cette analyse-là, les chiffres que vous avez rappelés sont connus.

Là-dessus, je vous rejoins parfaitement. Je veux bien admettre que certaines choses vont mieux, la faiblesse de penser que, en quelques mois, c'est quand même rare que les situations changent de tout au tout, enfin surtout dans un environnement mondial, c'est le message que nous entendons. On peut aussi s'associer à un petit peu d'optimisme et se dire que cela va bien finir par produire quelque chose, on verra bien. Mais en tout cas, le fait d'atteindre 2 % de croissance, à mon avis, ce n'est pas suffisant pour rentrer dans le dur de la baisse du chômage, enfin je ne suis pas sans doute suffisamment fin économiste pour conclure définitivement sur le sujet mais j'ai quand même quelques réserves à ce sujet-là et là-dessus, je vous rejoins assez volontiers. Mais après tout, on peut se

dire qu'on est dans une bonne courbe depuis que... peut-être... voilà, cela va finir par produire ses effets. Voilà, donc cela sur ce sujet-là.

Pour ce qui est des lignes sur les ressources humaines, on va voir si, là encore, on n'a pas eu de réflexions, puisque ces dispositions-là qui concernent les RH dans les débats d'orientations budgétaires, elles sont au fond relativement récentes et peut-être ceux qui vérifient tous nos débats et tous nos échanges par les contrôles de légalité ou de la préfecture vont peut-être avoir une opinion à formuler et puis baser sur, je dirais aussi, l'expérience de retour de ce que font les uns et les autres et dire la moyenne doit se situer là. Donc, si on entend des commentaires particuliers à ce niveau-là, on s'y conformera bien volontiers.

Sur la baisse des services en matière médico-sociale, je crois qu'il y a une question de présentation des chiffres qui est différente...

M. BENOIST : Oui, il y a une baisse globale.

M. BATAIL : Bien sûr, il y a une baisse globale, ne serait-ce qu'en fonction du service d'aides à domicile qui est traité de manière différente maintenant et en particulier par des opérateurs extérieurs dans certains cas. Donc évidemment, cela vient impacter ce ratio.

Vous avez raison, il faut être vigilant ; il ne faut pas baisser les bras en tout cas en matière de protection en se disant : mais tout va bien ou tout va mieux. L'équation, elle est réellement celle-là, c'est que même si on n'atteint pas, je dirais, peut-être des solutions extrêmes et de renoncer complètement à certains services, la vérité, elle est aussi que pour arriver à des comptes et à des comptes qui se tiennent. Vous verrez qu'au regard des investissements qui sont programmés dans l'immédiat, vous avez rappelé certains autres, vous verrez qu'on aura vite fait aussi de consommer un petit peu la réserve en matière de capacité d'investissement. Cela est clair aussi et puis il faudra ensuite digérer tout cela pour passer éventuellement à une autre étape. C'est le cycle d'investissement des collectivités, donc je ne sais pas si je vous ai rassuré.

En tout cas, je partage un certain nombre de vos inquiétudes ou de vos doutes quant à la situation économique dans sa réalité plus de terrain. Je pense que l'on peut être d'accord là-dessus.

M. BENOIST : Oui, pour revenir aussi sur les effectifs, c'est vrai que la Ville va proposer en septembre un service nouveau à la population et oui, on aurait pu aussi s'attendre à une hausse des effectifs. Le choix de la délégation de service public a été fait dans ce sens, c'est pour rassurer un petit peu M. LAOUITI sur le nombre des effectifs de nos services. Voilà.

M. LAOUITI : Je voulais juste... cela rassure surtout ma femme lorsqu'elle fait le chèque de la taxe foncière. C'est tout.

M. BENOIST : Oui, enfin,.. le jour où cela disparaîtra d'une façon ou d'une autre, l'Etat compensera et l'Etat, c'est nous donc ce sera masqué mais...

M. LAOUITI : Peut-être.

M. BENOIST : ... rassure-toi, tu paieras d'une façon ou d'une autre ; enfin je ne sais pas si cela te rassure mais...

M. BATAIL : Je ne sais pas si c'est rassurant comme perspective mais enfin, en tout cas, c'est assez certain.

Peut-être juste vous apporter une dernière précision pour ce qui concerne les écoles puisqu'il en était question plusieurs fois. Nous avons une étude qui était faite d'ailleurs, fort bien menée j'ai trouvé, et aux termes de laquelle il nous a été expliqué qu'il n'y avait pas de besoin immédiat en matière de nouveaux groupes scolaires. Alors, cela ne veut pas dire qu'il ne va pas falloir mobiliser des espaces et puis, il y a des classes qui s'ouvrent, qui se ferment. J'ai un sujet d'ailleurs sur lequel nous n'avons pas encore de précision définitive, c'est que, à la rentrée prochaine, ce n'est pas que les REP+ qui vont être en effectifs dédoublés, c'est tout ce qui concerne les REP. Donc, il y a un sujet aussi ; alors pour l'instant là, on n'a pas d'éléments pour pouvoir, je dirais, adapter le tir. Donc, je n'ai pas d'éléments qui me permettent d'adopter une attitude plutôt qu'une autre.

Cela dit, sur le dispositif lui-même, je pense que c'est très certainement ce qu'il faut faire ; cela me paraît évident. S'il y a des élèves qui éprouvent plus de difficultés que d'autres – et cela, il n'y a pas besoin de le dire, cela se constate – c'est évident que s'il y a plus de disponibilité de la part de l'enseignant et des plus petits groupes, en règle générale, on peut supposer que cela ira mieux. Il n'y a peut-être pas une logique proportionnelle exactement mais en tout cas, je suis convaincu que cela va dans le bon sens et qu'il y a sans doute certains endroits peut-être plus privilégiés que le nôtre dans lesquels on a plus de facilité à tolérer des effectifs un peu plus grands par classe que dans nos écoles et dans nos écoles en particulier en REP.

Donc, il y a cette question-là aussi qui, pour l'instant, est en suspens. En tout cas, pour ce qui concerne la création d'un groupe scolaire, hormis le fait que, évidemment du fait de la carte scolaire, il y a des lieux qui sont plus éloignés de leur groupe scolaire qu'à d'autres endroits, en tout cas, on n'a pas d'éléments probants pour dire : il faut un nouveau groupe scolaire tout de suite. Voilà.

Donc cela, on a travaillé sur ces questions-là et on s'est forgé un petit peu une opinion ; cela ne veut pas dire que la situation n'évoluera pas dans le temps et qu'il faudra sans doute de nouveau y réfléchir mais pour l'instant, cela ne semble pas être une nécessité immédiate et compte tenu du montant de l'investissement, on est prudent. Voilà.

M. BENOIST : Même si cela ne concerne pas directement notre commune puisqu'on a parlé de l'éducation, je regrette que l'Inspection académique supprime la classe de 3^{ème} prépa professionnelle au collège Politzer alors qu'il y a d'excellents résultats alors que même l'Inspection académique reconnaît l'excellent travail du corps enseignant, même les élèves qui ont été... il y a 16, 17, 18 élèves mais des anciens élèves reconnaissent que cela était, pour eux, un – j'ai un mot qui arrive mais je ne le dirais pas, voilà, un tremplin, j'avais un autre mot mais – un vrai tremplin oui parce que dans ce collège, il y avait une fourchette qui s'ouvre à eux qui n'est pas forcément le cas dans les classes de 3^{ème} prépa qui sont directement intégrées dans des lycées professionnels.

Pour reconnaître le cas de la 3^{ème} prépa du lycée Léonard de Vinci, alors c'est tout le contraire, c'est une catastrophe, et les enseignants d'abord considèrent que de mettre des enfants même s'ils ont un âge peut-être un peu supérieur à la moyenne de ce qui se retrouve en 3^{ème}, en tout cas de se retrouver dans un contexte de lycée et de lycée difficile en particulier, voilà, c'est une source d'échec et je tenais à regretter cet état de fait qui nous a été confirmé par courrier par l'Inspection académique.

Puis, sinon juste pour terminer, c'est que l'on a connu une période de croissance de 0,8 et on nous disait, les experts nous disaient que à 1,5 l'emploi pourra redémarrer. Beaucoup disaient que à 1,9 cela repartait, là on est à 2. Maintenant, les experts nous disent qu'il faut attendre 3,5. Bon, les experts quand ils défendent...

M. BATTAIL : Ne prenez pas le chiffre donné pour celui d'un expert, ce n'est pas moi mais je me rappelle très bien avoir entendu par le passé dans des émissions qui traitaient d'économie où on nous disait : mais tant que l'on n'est pas à 3,5 de toute façon, il ne faut pas espérer que le chômage change. Et là, j'ai entendu comme vous : à 1,8 ce n'est pas tout à fait mais 1,9 cela ira bien, puis à 2 de toute façon c'est acquis et cela va aller bien. Je me dis juste qu'il doit y avoir des normes qui ont changé ou des façons d'évaluer le sujet qui ont changé mais que, en tout cas, on ne voit peut-être pas le résultat immédiatement.

Peut-être M. LAOUITI, expression, je vous en prie.

M. LAOUITI : Oui, une expression simplement une petite réflexion sur votre question de tout à l'heure concernant les frais de la taxe d'habitation.

Tout d'abord, je pense que contrairement à ce que l'on entend souvent, la taxe d'habitation ne va pas disparaître, elle va rester et c'est un dégrèvement partiel cette année qui va être fait, qui va être ensuite continué sur 2019, un dégrèvement total sur le taux actuel et il ne faut pas l'oublier aussi sur les abattements puisque ce qui est aussi important que le taux, c'est les abattements.

Les frais, c'est les frais de liquidation et de confection de rôles oui, donc les rôles, je pense qu'ils vont perdurer. Du coup, les frais devront perdurer puisque même s'il y a un dégrèvement total, peut-être qu'il y a des collectivités d'ailleurs qui vont augmenter les taux, donc il y aura une part à payer et d'ailleurs autant que les frais de confection des rôles, il y aura, je pense, la redevance qui va être aussi liquidée en même temps dans cette fameuse taxe d'habitation, donc on aura toujours notre rôle au titre avec le montant et il y aura la ligne de dégrèvement total.

Je pense en ma réflexion que les frais resteront surtout que c'est de l'argent pour l'état.

M. BATAIL : Je n'avais pas de doute sur la question, qu'il soit affecté à une tâche particulière qui nous concerne ou à d'autres tâches, cela, je m'étais bien imaginé, c'était juste une petite incidence en se disant que dans un souci de simplification et de bonus partagé, on pouvait se poser cette question-là et peut-être de revoir la clé de répartition puisque l'on peut convenir aussi, même si elle ne disparaît pas, que peut-être il y a matière quelque part à simplification, en tout cas ensuite dans l'émission des titres vers les administrés. C'est un détail mais enfin, il ne me semble pas que cela a été envisagé. Voilà.

Ecoutez, je pense que nous avons tenu ce débat, voilà. Je pense qu'il a été équilibré. On a entendu des remarques et puis, il y a des questions qui ont été posées, on tâchera d'y apporter des réponses la prochaine fois. Il nous reste peut-être rapidement le débat d'orientations budgétaires qui concerne l'espace Pierre-Bachelet que tout le monde avait oublié.

Je vais juste vous donner lecture des éléments majeurs. Vous dire que nous avons eu l'année dernière une année en demi-teinte du fait des années difficiles, compte tenu du contexte des éléments qui s'étaient déroulés, de la difficulté pour les salles de spectacle de manière générale. Cette année, l'activité fonctionne bien. Il y a un prévisionnel qui nous permet d'être optimistes sur les recettes puisque on devrait se situer à +8 % et il faut saluer le bon fonctionnement des équipes qui se battent tous les jours pour qu'il y ait des choses de qualité à l'espace Pierre-Bachelet.

Il y a toute une réflexion aussi sur ce qui concerne les salons. A titre anecdotique, enfin il y a un salon auto-moto qui va se tenir le 23-24, j'invite tout le monde à y aller. Pourquoi on a envisagé une activité telle que celle-là ? C'est pour qu'il y ait des gens d'un peu partout qui viennent à l'espace Pierre-Bachelet et en même temps, une opération de promotion de l'établissement lui-même. Je crois que cela fonctionne bien globalement dans ce secteur-là. On aura peut-être d'ailleurs d'autres propositions prochainement pour des extensions à venir sur le secteur de la Cartonnerie, pas concernant l'espace Pierre-Bachelet directement.

En tout cas, une nouvelle fois, il faut remercier les équipes, ce n'est pas tout à fait les mêmes que tout à l'heure mais ce sont des équipes qui ont vraiment à cœur de se développer, d'offrir le meilleur service pour tous ceux qui y vont de temps en temps. On pouvait constater que le résultat y est et saluer évidemment Dominique MARC pour le travail qu'il y développe. Voilà.

Ensuite, il peut y avoir aussi des interventions, questions, réponses si vous le souhaitez. Je crois que globalement, on ne peut que se réjouir de l'amélioration de certains aspects du fonctionnement de l'Espace Pierre-Bachelet. Voilà.

Y a-t-il des questions diverses ou vous voulez intervenir sur l'EPB ?

M. BENOIST : Ce n'est pas tout à fait dans votre sens, c'est un bel équipement pluri-événementiel. Juste pour indiquer que demain soir, il y avait un événement à l'EPB.

M. BATTAIL : Je crois me rappeler de quoi vous parlez et je crois que les invitations ont été largement distribuées, diffusées et vous êtes évidemment tous, vous l'avez compris, les bienvenus pour ne pas changer une tradition de la Ville qui cherche à l'occasion de certains événements à inviter le plus largement possible et je pense que mon prédécesseur avait à cœur de le faire, nous essayons de nous tenir dans certaines circonstances à peu près à la hauteur mais nous aurons demain soir sans doute un événement une nouvelle fois de qualité.

Je voulais peut-être passer à quelque chose d'autres, j'aurais pu le faire en début de séance. Je souhaitais rendre un hommage particulier à quelqu'un qui nous a quitté, c'est Didier LOCKWOOD, tout le monde le sait, disparition qui a été brutale, inattendue. Il s'est passé des tas de choses, on a entendu des tas de choses. Ce que je sais dire tout simplement c'est que Didier LOCKWOOD, était quelqu'un de bien, quelqu'un de bien pour tout ce qui touche évidemment à la musique, qu'il était animé aussi d'un idéal pour tout ce qui touche à l'enseignement musical et qu'il a œuvré pendant toute sa vie, en tout cas à Dammarie-les-Lys, à développer une méthode, à développer des concepts et sur lesquels il y a beaucoup de gens qui se sont mis petit à petit à penser un petit peu comme lui.

Donc je pense qu'il doit être salué pour tout ce qu'il a fait pour la ville, il a contribué au renom de la ville. Je pense qu'il a réalisé aussi à un moment donné après avoir pris ses fonctions à nos côtés que, des fois il y avait les réalités beaucoup plus étroites que sa façon de pouvoir voir les choses, en tout cas tel qu'il les concevait, voilà. C'est juste que je pense que certaines des choses ou certaines des réflexions que l'on pouvait avoir et en particulier autour de cette table n'était peut-être pas non plus à la dimension du personnage. En tout cas, je pense que nous devons tous collectivement lui rendre un hommage particulier et je vous propose que nous ayons une minute de silence à sa pensée.

Minute de silence en hommage à Didier LOCKWOOD.

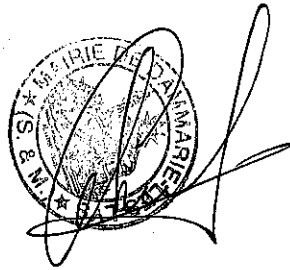
M. BATAIL : Je vous remercie.

Je crois que nous avons épuisé notre ordre du jour. Ecoutez, rendez-vous demain comme cela a été rappelé, pour une cérémonie à la fois officielle et festive, si j'ai bien suivi.

La séance est levée à 20h31.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Eline ETANCELIN